COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 17.02.2020

01/2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum, pour l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751, permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint

Présidente : Bibiana Streicher (PLR)

Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Florian Despond (PLR)
Anne Duperret (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Dominik Hunziker (UDC)
Susanne Lauber Fürst (ML) Absent(e) excusé(e)
Roland Rimaz (SOC)
Benoît Ruchet (PLR)
Anne Saito (Les Verts)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 4 février 2020 à 19h00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 6 à Montreux. Le service de Domaine bâtiments et sport était représenté par le Municipal M. Caleb Walther et M. Gian-Franco Sentinelle, chef de service.

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné, elle n'est pas demandée. La présidente remercie donc les commissaires pour leur confiance et leur présence.

Introduction

Le Municipal, M. Walther prend la parole et nous indique qu'il s'agit plutôt d'un préavis technique et simple. Des installations d'exploitations forestières existent déjà. Le chantier provoqué par ce projet du SIGE donne l'occasion à la commune d'exploiter cette parcelle au mieux et de profiter de diminuer des coûts d'environ CHF 10'000.- puisqu'elle peut éviter de payer certains coûts à double (frais d'exploitations ou encore installation de chantier). Cela permettra en plus à la commune d'utiliser la place sans danger en toute sécurité. La superficie restera la même et ne sera pas rétrécie.

Ils existent des parcelles communales privées qui se trouvent sur la commune mais

appartiennent à des propriétaires privés ou des parcelles communales, qui appartiennent à la commune et qui comprennent également les routes.

Discussion et questions

Concernant le point 3.1 une explication plus développée est demandée pour une meilleure compréhension concernant l'usine ultrafiltration. L'eau des Avants est bonne mais en cas d'orage l'eau peut être troublée. Il y a donc des filtres particuliers pour nettoyer cette eau.

Par rapport aux places de stationnement il est précisé que des signalisations pour le parking seront mise en place au moment venu. Il y aura quelques places et il s'agira d'une signalisation mobile. Ces places ne seront pas fixes à l'année mais utilisées principalement en hiver lorsque la piste de luge est en activité pour ne pas déranger le service forestier.

Un commissaire demande pourquoi il n'est pas prévu d'utiliser les mêmes containers déjà existant dans la commune de Montreux. On a choisi de mettre des containers plus adaptés à l'environnement forestier. Ils seront d'ailleurs vidés selon les besoins et pas forcément régulièrement. La commune fait déjà un suivi concernant la fréquentation des vidanges dans les hauts.

Au point 3.3 qui parle de démolition on note que la commune s'en tient à l'ordonnance cantonale (Ordonnance sur la limitation des déchets) et que cette tâche est contrôlée par des ingénieurs.

Point 4 - Coût des travaux ; un conseiller estime que les coûts de CHF 6000.- pour la signalisation et le marquage sont élevés. Ceux-ci sont dus à un matériel particulier et sont justifiés.

Il est encore demandé si le SIGE a déjà démonté une partie de la parcelle. Actuellement non. La commune tient une fois de plus à profiter de sécuriser et améliorer le revêtement pour éviter que le SIGE ne fasse que le minimum.

Conclusion

C'est par 9 voix oui, 0 non et aucune abstention que ce préavis est accepté.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2020 de la Municipalité du 20 décembre 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum, pour l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751, permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1.d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751, permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché d'amortir, sur 20 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 351.3311 ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Bibiana Streicher (PLR)